



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 31 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente et un janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAHOUX (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

N° 2017/06

Objet : Approbation de l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise de Travaux Publics SARL ALBA MARTY portant changement de titulaire du marché

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté le changement de titulaire de l'entreprise SARL ALBA MARTY avec laquelle un marché de fauchage et débroussaillage (lot 8) a été conclu.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, Monsieur Claude ALBA, responsable de la SARL ALBA MARTY a cédé celle-ci à Monsieur Cyril MARTY.

La nouvelle société portera le nom de SARL Cyril MARTY, le siège social est déplacé au 2, La Grèze 81570 Fréjeville.

Pour cela, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver l'avenant n°1 pour changement de titulaire du marché de fauchage et débroussaillage (lot 8) et de prolonger ce marché conclu initialement avec l'entreprise SARL ALBA MARTY avec la SARL Cyril MARTY.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

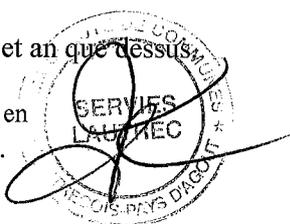
- approuve l'avenant n°1 pour changement de titulaire du marché de fauchage et débroussaillage (lot n°8),
- décide de prolonger le marché de fauchage et débroussaillage (lot n°8) conclu initialement avec l'entreprise SARL ALBA MARTY avec la nouvelle entreprise la SARL Cyril MARTY,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 03 février 2017.



Le Président
Raymond GARDELLE